CR Bretagne
Agriculteurs Responsables

IL EST TEMPS DE RENDRE L'AGRICULTURE AUX AGRICULTEURS

Journal régional - Novembre 2018

Tous acteurs de notre avenir !

Sans l'avoir choisi, beaucoup parmi nous se sont retrouvés spectateurs, passifs, finalement cantonnés à travailler de plus en plus, tôt le matin et tard le soir, pour l'amont et l'aval, parfois jusqu'à épuisement.

Toutefois, si la lecture gratuite du vendredi, ne nous convainc plus, c'est que **nous sommes encore des spectateurs actifs et connectés, écœurés du vol organisé, cautionné par les partisans du « tout l'export », de la production de masse à pas cher**…

Nous ne sommes pas naïfs : Loïc Guines, le président FDSEA 35 dit que « *notre plus grand défi est de continuer à être entendus, défendus, reconnus et respectés* [par les acteurs des filières et les consommateurs]» (Terra du 24/10). **Franchement, nous sentons-nous encore défendus et reconnus ?**

En tant qu'entrepreneurs, c'est donc à nous de redevenir acteurs actifs de premier plan pour assurer collectivement et solidairement notre reconnaissance et notre défense !

N'est-il pas temps :

- de **retrouver des prix permettant d'investir régulièrement pour valoriser et rendre attractifs nos outils**, sans que des tiers ou la finance décident pour nous ?

Conventionnel ou bio, les deux modèles peuvent coexister ! **Alors, à chacun son modèle pourvu qu'il soit rentable !** La « 3e voie agricole » requise par Marcel Denieul, président de la Chambre 35, revient à diviser pour régner et à nous imposer de nouveaux sacrifices !

- **d'exiger un revenu au moins équivalent à celui de nos salariés et du para-agricole**, faute de quoi les rôles, les salaires et le rapport de force resteront inversés ? 20 € le coût horaire de salariat agricole restera cher au vu de ce que nous gagnons, surtout à 340 €/1000 l ou 1,35 €/kg de porc… soit les prix des années 80 !

- **d'arrêter de devoir renoncer à certains services, devenus trop coûteux,** au détriment de l'exercice normal de notre métier ?

- de penser d'abord à nous, aux nôtres et à garder nos jeunes ?

Contraints de nous priver, nous et nos familles, pour enrichir nos "partenaires", ça suffit !

Pour la Coordination Rurale, seule la reconquête de nos pouvoirs, offerts délibérément aux autres maillons de nos filières depuis des années par les représentants en place depuis toujours, sans alternance, nous permettra demain d'atteindre nos objectifs. Ensemble, nous devons **mettre en place une régulation européenne et une exception agriculturelle qui nous protège de la guerre mondiale des prix !**

Nous pouvons tous être acteurs et actifs avec la CR !

Véronique Le Floc'h, éleveuse à Elliant (29) et secrétaire générale de la Coordination Rurale Union Nationale.

Coordination Rurale de Bretagne
ZA de la Métairie—Bâtiment le Galilée—35520 Melesse
Tél : 02 23 25 59 97 - Mobile : 06 71 36 68 38 - Mail : bretagne@coordinationrurale.fr

Rendez-vous au Congrès de la Coordination Rurale

Pour sa XXVe édition, le Congrès national de la Coordination Rurale s'installe au Palais **des Arts et des Congrès de Vannes le 6 Décembre 2018.** Ce rendez-vous sera l'occasion pour les militants du syndicat, sympathisants ou non syndiqués, de se retrouver et d'échanger. **Cette année encore, notre congrès laissera la parole à des intervenants non conformistes** qui donneront des pistes de réflexion et apporteront un éclairage différent sur divers sujets d'actualité. Le congrès sera conclu par Véronique Le Floc'h, secrétaire générale de la CR, et Bernard Lannes, président national.

Programme :

Ouvert à tous

•**10h30 à 11h30** : discours d'ouverture

•**11h30 à 12h30** : intervention de **Jean Quatremer**, journaliste français spécialisé dans les questions européennes.

Il détaillera la stratégie européenne, ou l'absence de stratégie, face aux grands enjeux qui la concernent (notamment la défense et plus particulièrement l'alimentation et l'agriculture) dans le contexte européen actuel et futur. L'intervention sera suivie d'un temps de questions-réponses avec la salle.

•**12h30 – 14h00** : déjeuner

•**14h30 à 15h30** : intervention de **Jacques Carles**, président d'Agriculture Stratégies.

Après une présentation succincte du projet de Politique agricole commune (PAC) d'Agriculture Stratégies, **Jacques Carles** détaillera un projet pour une réforme de l'OMC aboutissant à une exception agriculturelle. L'intervention sera suivie d'un temps de questions-réponses avec la salle.

•**15h30 à 16h30** : paroles d'agriculteurs

Hervé Guillerm, président de la Région Bretagne, **Serge Bousquet-Cassagne**, président de la Chambre du Lot-et-Garonne (47), **Véronique Le Floc'h**, secrétaire générale de la Coordination Rurale et **Bernard Lannes**, président national prendront la parole et s'intéresseront aux échéances à venir pour le monde agricole et notamment les élections aux Chambres d'agriculture.

Le congrès de la Coordination Rurale est un moment convivial. Nous rencontrons des agriculteurs venus de toute la France et nous pouvons interagir avec les intervenants qui nous éclairent sur les sujets d'actualité. **J'invite tous les agriculteurs à venir écouter et à se faire sa propre opinion.** Osez pousser la porte !

Ronan Le Pogam, éleveur dans le Morbihan (56)

Un syndicat de conviction

À l'occasion des élections aux Chambres d'agriculture 2019, la Coordination Rurale a créé une série de 30 vidéos sur des thématiques fortes, des convictions incarnées par ses adhérents. Nous vous invitons à retrouver ces vidéos sur Youtube ou sur notre site internet.

#20 Un système assurantiel choisi et non pas obligatoire

Les aléas climatiques, sanitaires et économiques sont aujourd'hui les principaux risques de notre profession. L'assurance fait donc partie de nos préoccupations. Pour autant, elle doit être adaptée aux besoins des exploitations. Ainsi, **une véritable prévention des risques passe par le maintien de notre capacité d'investissement et la possibilité de se constituer une épargne de précaution.**

Comment ? **En garantissant une rémunération correcte du travail agricole**, c'est-à-dire en mettant fin à la dérégulation à tout-va conduite depuis de nombreuses années. Dans ces conditions, seul un système assurantiel « à la carte » et non obligatoire pourra être accepté par les entrepreneurs agricoles qui restent attachés à leur indépendance et leur liberté de choix.

Garantir des prix rémunérateurs pour les agriculteurs, c'est possible !

« Des prix, pas des primes ! » Lancée depuis 25 ans par la CR, cette motivation s'avère aujourd'hui, trop tardivement, reprise par l'ensemble des syndicats. **Vivre de la valeur de notre travail et non de primes asservissantes s'avère urgent !**

C'est non seulement indispensable mais c'est possible !

Prenons l'exemple de la production laitière : le lait, payé autour de 330 €/1000 l en conventionnel est loin de couvrir le coût moyen de 450 € (360 € de charges + rémunération). Ne pas avoir bénéficié de la moitié des 190 €/1000 l moyens annuels supplémentaires, gagnés pas les industriels laitiers depuis 2010, s'avère du vol ! Ces 95 € ne permettraient même pas d'atteindre les 520 €/1000 l, prix du lait payé en 1987 corrigé de l'inflation ! Ce type de méprise est vécue dans presque toutes les productions…

Les industriels justifient nos prix bas par leur nécessaire compétitivité. Quels efforts font-ils ? Rognent-ils sur leurs rémunérations ? Reportent-ils leurs investissements ? Quand on sait par exemple que les industriels laitiers valorisent deux fois mieux leur lait que les Allemands, force est de constater que nous supportons seuls les sacrifices puisqu'à la sortie de nos fermes, et quel que soit notre filière, nos produits s'avèrent hyper-compétitifs puisque vendus à perte !

En Bretagne, où les coûts moyens semblent plus faibles, la question se pose aussi, surtout par les jeunes! Les montants d'investissement jusqu'à 4 fois plus élevés par vache en 20 ans posent question ! **Pourtant, pour agir sur nos revenus, outre la TVA sociale qui favoriserait notre compétitivité en faisant baisser les prix de nos exportations et permettrait de sauvegarder notre protection sociale en péril, des solutions existent…**

A la CR, nous nous engageons à les porter afin de toujours défendre un prix rémunérateur pour tous les agriculteurs !

Notre vision du métier d'agriculteur

Il existe aujourd'hui tout un panel de profils et d'exploitations : agriculture individuelle ou sociétaire, différents degrés de diversification, vente directe, techniques culturales, pluriactivité… Quel que soit le système d'exploitation, pour nous il s'agit d'agriculteurs exerçant un magnifique et noble métier, celui de nourrir les autres.

Anne Renouard, présidente de la Coordination Rurale des Côtes-d'Armor (CR22) .

Depuis quelques années, l'image de l'agriculteur s'est fortement dégradée auprès de la population française, ce qui impacte négativement les vocations des jeunes pour ce métier.

Les raisons sont nombreuses : les effets néfastes d'une PAC qui stigmatise et asservit l'agriculture, des médias adeptes des controverses, souvent déconnectés du milieu rural et défendant des idéologies parfois extrêmes, une société très urbanisée, totalement éloignée du monde rural…

Tous ces éléments concourent à une vision erronée de l'agriculture.

La réalité est pourtant tout autre puisque l'agriculture allie à la fois le lien avec la nature et la modernité, en mettant en œuvre les nouvelles technologies, mais aussi des pratiques acquises au fil des ans par les générations d'agriculteurs. C'est cette réalité qu'il faut pouvoir mettre en avant car elle est le meilleur levier pour convaincre les jeunes que l'agriculture est bel et bien un métier d'avenir !

Rester maître chez soi !

Nous promouvons des systèmes d'exploitation autonomes, des agriculteurs libres et indépendants, rémunérés par la vente de leurs produits à des prix couvrants toutes leurs charges, incluant l'amortissement de leur outil de travail ainsi qu'une rémunération décente de leur travail.

Cette autonomie passe par la liberté d'entreprendre, le socle de la défense de notre métier.

Dans le système de valeurs de la CR, l'agriculteur est un acteur responsable qui fait de sa vocation une profession : cultiver la terre et élever des animaux pour nourrir les Hommes. **Cette vision nous encourage à défendre la pluriactivité et un statut d'agriculteur qui soit le plus ouvert et inclusif possible.** Un statut ouvert est notamment le moyen le plus sûr d'éviter la disparition de petites exploitations qui participerait à l'agrandissement des autres et à la désertification des territoires.

> « *Ainsi, l'agriculteur doit rester maître de son métier et de ses choix. Il doit pouvoir œuvrer en pleine conscience et libre de tout conditionnement. Pour cela, les carcans administratifs doivent être supprimés.* »
>
> Anne Renouard

La CR refuse que l'agriculteur soit par obligation englobé dans un mécanisme d'intégration des filières dont les équilibres penchent souvent en sa défaveur et qui le réduisent à l'état de fournisseur de denrées à bas prix pour l'agro-industrie.

Collectivement, la défense de ce principe de la liberté d'entreprendre suppose :

- la reconnaissance des compétences et de la légitimité des agriculteurs à cultiver leur terre dans le respect des règles agronomiques et à soigner consciencieusement leurs animaux
- la simplification des réglementations
- la préservation du foncier
- le respect du droit de propriété
- des mesures aidant la transmission, l'installation et le développement de l'exploitation
- la mise en œuvre des initiatives valorisant le rôle de l'agriculture.

Pour la CR, il est donc indispensable que l'agriculteur puisse garder précieusement son autonomie, cela n'étant possible que par une voie : s'organiser plutôt que se faire organiser !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de nos actions et propositions.

Renouvellement des générations : la priorité des années à venir en Bretagne

Vous avez déjà certainement lu ce chiffre dans la presse locale : en 2017, 465 jeunes ont bénéficié de la DJA. Mais donne-t-il une image réelle de l'installation en Bretagne ? A vous de juger !

En 2017 notre région a connu 1 092 installations. En plus des 465 aidés, 627 agriculteurs ont donc rejoint notre métier : 342 avaient plus de 40 ans, et 285 avaient moins de 40 ans mais n'ont pas bénéficié des aides à l'installation.

Pour la CR de Bretagne, la profession doit reconnaître :

- **l'apport indéniable de l'installation non aidée à l'agriculture**,
- **la nécessité d'une remise à plat d'un dispositif d'aide qui ne bénéficie pas à la moitié du public auquel il est destiné.**

Et la transmission ?

Comment parler d'installation sans s'intéresser à la transmission. En 2016, **2 253 agriculteurs ont quitté le métier en Bretagne. Cette tendance ne pourra que s'accentuer, tant la pyramide des âges est déséquilibrée.**

N'oublions pas non plus que, face à un contexte économique dégradé, les cessations d'activités se multiplient.

Quand aujourd'hui, moins de 50 % des départs sont compensés par une installation, il est urgent de **repenser l'accompagnement de l'installation.**

Comment inverser la tendance en Bretagne ?

Le dispositif d'aide à l'installation dépend d'un cadrage national, mais **chaque région peut l'adapter à son contexte local** : préconisations de stage pour le parcours, nombre de modulations et complexité du dispositif… nous pouvons agir.

Pour Joseph Charpentier, jeune installé en Ille-et-Vilaine (35) et candidat aux élections pour la CR : « *Nous devons permettre au plus grand nombre d'accéder à cette aide : relever l'âge d'accès aux aides, simplifier les critères, le parcours. Localement, nous pouvons nous opposer aux différences de traitement des jeunes installés avec ou sans les aides, comme cela peut encore être le cas pour certains dispositifs. Le travail avec les cédants doit également être une priorité, il doit être plus humain qu'il ne l'est aujourd'hui !* ».

A l'échelle locale, nous œuvrerons pour :

- **une application minimale des modulations de DJA**, pour relever le montant de base et simplifier les dossiers,
- **une réelle prise en compte des parcours des jeunes**, pour des préconisations de stages compatibles avec leurs attentes et leurs contraintes,
- **la fin des discriminations entre installés aidés et non aidés**,
- **la poursuite de l'aide de la région auprès des nouveaux agriculteurs de 40 à 50 ans**,
- **un accompagnement volontaire des futurs cédants**.

Ainsi nous proposons :

1 - **Accueillir à bras ouverts toutes les vocations** car le déficit démographique en agriculture et les contraintes liés au métier sont trop importants.

2 - **Installer le plus possible de jeunes, mais pas à n'importe quel prix !**

En qualité de responsables professionnels, nous avons une forte responsabilité. Avec l'agrandissement des fermes nous faisons supporter à nos jeunes des charges de travail insupportables dans le temps. Aussi, dès qu'un projet d'installation est viable, il faut l'accueillir à bras ouverts, quel que soit l'âge et le parcours de celui qui le porte.

Retrouvez la vidéo de la section Jeunes de la Coordination Rurale sur www.coordinationrurale.fr/nos-30-convictions

Glyphosate : contrôlons les importations !

Le Centre international de recherche sur le cancer est la seule agence au monde à avoir conclu à son caractère cancérigène. Et encore… Il est accusé de collusion avec des associations écologistes.

La France, comme l'UE, fait preuve d'hypocrisie en invoquant la protection de la santé publique alors que dans le même temps, ce sont 35 millions de tonnes de soja OGM glyphosaté (graines et tourteaux) qui sont importées chaque année, ce soja recevant jusqu'à 15 litres/ha et ce, en pleine végétation !

Pourquoi s'interdire l'utilisation du glyphosate alors que nous n'avons pas d'alternative économiquement et techniquement fiables ? Rappelons qu'en France, le glyphosate, utilisé en interculture, ne laisse aucun résidu sur les grains, comme l'attestent les analyses commandées par la CR. Mieux vaudrait garder le glyphosate avec nos contraintes d'utilisation et cultiver des protéines végétales en Europe.

La FNSEA, de son côté, très liée aux importateurs, se retrouve très mal à l'aise sur ce dossier du glyphosate.

Cet herbicide sans pareil, est efficace et facilite la gestion des couverts en agriculture de conservation.

Écologistes et responsables politiques se sont focalisés dessus car il est le produit le plus utilisé dans le monde. Nous ne nous passerons jamais de solutions chimiques, qu'elles soient synthétiques ou naturelles (bio-pesticides). **Faire du glyphosate un symbole d'une lutte anti-phytos est irresponsable de la part des politiques !**

Agricultrices : Combattantes, vous méritez d'être mieux reconnues !

L'agriculture n'échappe pas aux différences salariales entre hommes et femmes. Une cheffe d'exploitation gagne en moyenne 30% de moins qu'un chef d'exploitation agricole.

Actuellement, **5 000 à 6 000 femmes travaillent sans statut**, et seulement la moitié des agricultrices prennent le congé maternité auquel elles peuvent prétendre...

Les mauvaises PAC successives ont par ailleurs engendré de nombreuses difficultés économiques. Elles se traduisent au quotidien par des difficultés familiales majeures. **Les femmes, qu'elles soient agricultrices ou conjointes d'agriculteurs, sont en première ligne car contraintes de partir travailler à l'extérieur de la ferme pour assurer un revenu à la famille**, tout en devant poursuivre un travail d'agricultrice après les journées de travail et les week-ends.

Enfin, après une vie de labeur, le montant des retraites des agricultrices est encore plus affligeant que celui des agriculteurs, et ce sans parler des pensions de réversion.

« Malgré tout, près de 8 agricultrices sur 10 pensent qu'être une femme n'est pas un obstacle. **Les agricultrices sont des combattantes du quotidien, il est temps de valoriser leur travail !** » explique Nathalie Possemé, agricultrice à Sérent (56)

Pour un statut social de plein droit !

Avant les lois de 1999 et 2006 sur le statut de « conjoint(e) collaborateur (rice) » de nombreuses femmes d'agriculteurs, bien que travaillant sur l'exploitation, n'avaient ni statut, ni protection .

Ce statut permet une prise en charge des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles, congés maternité, accès à la formation continue et aux prestations vieillesse. Par contre, il contribue à fragiliser les agricultrices en créant une situation de dépendance, notamment pour les femmes qui vivent des situations économiques ou de couple difficiles.

À la CR, nous militons pour que ce statut ne soit que temporaire (3-4 ans) avant de choisir le statut de cheffe d'exploitation ou de salariée, qui sont les deux seuls statuts garantissant les pleins droits, notamment en matière de salaire, de retraite, de couverture santé et d'émancipation.

Retrouvez la vidéo de la section agricultrice sur www.coordinationrurale.fr/nos-30-convictions

santé
famille
retraite
services

Contestation d'une décision médicale prise par un médecin conseil

Réception de la décision médicale
de la MSA suite à l'examen d'un médecin conseil

↓ **1 mois maximum**

Demande d'expertise médicale auprès de la MSA par l'assuré
Le courrier doit indiquer l'objet de la contestation et les coordonnées du médecin traitant

↓

✓ **Choix d'un médecin expert**
✓ **Envoi d'un protocole au médecin expert**
Le choix est effectué conjointement par le médecin traitant et le médecin conseil

↓

Réception du protocole par le médecin expert

↓ **5 jours maximum**

Convocation de l'assuré par l'expert
Copies aux médecins traitant et conseil

↓

Examen de l'assuré par le médecin expert
Présence possible du médecin traitant et conseil

↓ **48 heures**

Envoi des conclusions du médecin expert au les médecins traitant et conseil

↓ **1 mois**

Envoi du dossier d'expertise à la MSA

↓ **15 jours maximum**

Nouvelle décision de la MSA basée sur le rapport d'expertise

MSA : peut mieux faire !

Maternité, maladie ou accident de travail… Toujours compliqués pour nous !

Lors de tels évènements qui justifient un arrêt, nombreux parmi nous y renoncent. Or, il suffirait que la MSA reconnaisse tout simplement notre présence nécessaire, ne serait-ce que pour « l'encadrement », surtout pour certaines activités, souvent gérées seules, comme la transformation (laitière ou viande), la production de cidre …

Des indemnités journalières ridiculement basses

Le montant des indemnités journalières de 20/26 € n'encourage pas plus l'arrêt d'activité en raison des craintes de contrôles, non justifiés les premiers mois, et parce que les revenus ne permettent pas toujours d'être couverts par une assurance privée complétant en partie le coût du remplacement. L'arrêt déclaré à la MSA est pourtant d'autant plus important qu'il peut déclencher d'autres assurances !

On note encore que la médecine de la MSA s'empresse généralement de nous déclarer « guéri ». Il **s'avère alors quasi-indispensable de contester, sans quoi, en cas de rechute, la MSA fera trainer le dossier, souvent plus d'une année, jusqu'à le débouter** : le lien avec le sinistre initial étant exclu puisque jugé guéri !

Le désintérêt de la MSA

Le désintérêt de la MSA à notre encontre s'observe par l'absence de visite médicale régulière… La MSA n'intervient finalement qu'en soins palliatifs avec sa cellule Agri'écoute… souvent en même temps que son service de recouvrement !

Enfin, il est anormal que lors du décès d'un chef d'exploitation, si son conjoint retraité doit gérer momentanément l'exploitation, la MSA s'empresse encore de mener des contrôles pour le reclasser « chef d'exploitation » et retenir sur sa retraite !

Il est temps que la MSA s'adapte à la réalité de notre métier !

CR Bretagne
Agriculteurs Responsables

IL EST TEMPS DE RENDRE L'AGRICULTURE AUX AGRICULTEURS

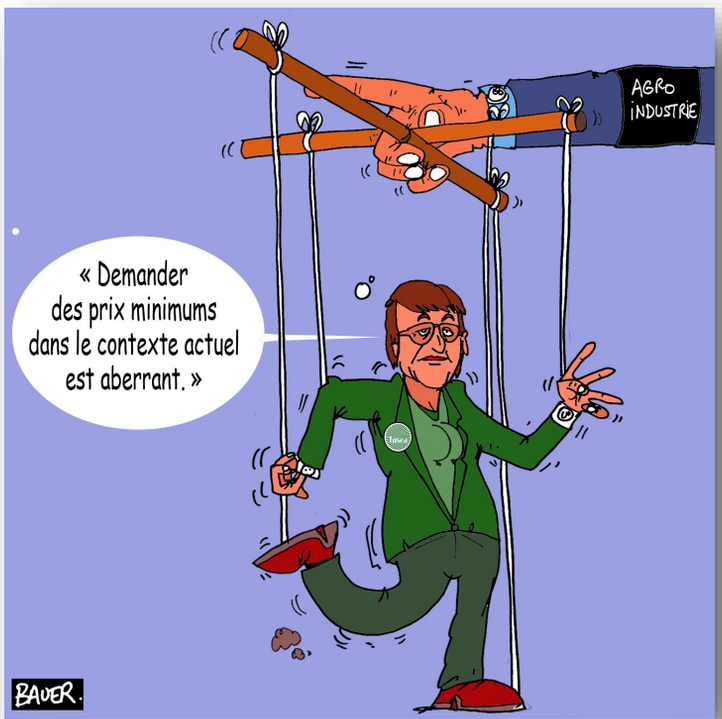

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : .....
Raison sociale : .....
Adresse : .....
Commune : .....
Courriel : .....
Tel portable : .....

☐ J'adhère à la CR des Côtes d'Armor (CR 22) pour 85 €
☐ J'adhère à la CR du Finistère (CR 29) pour 80 €
☐ J'adhère à la CR d'Ille-et-Vilaine (CR 35) pour 80 €
☐ J'adhère à la CR du Morbihan (CR 56) pour 75 €
☐ Je souhaite soutenir l'action de la Coordination Rurale par un don complémentaire : _____ €

Je suis producteur de :

☐ Grandes Cultures
☐ Bovin viande
☐ Bovin lait
☐ Ovin
☐ Caprin
☐ Porcin
☐ Aviculture
☐ Légumes
☐ Autre. Précisez : .....
.....

Signature

Bulletin à retourner complété et signé, accompagné du règlement à :
Coordination Rurale, ZA La métairie - Bâtiment le Galilée - 35520 Melesse

Coordination Rurale de Bretagne
ZA de la Métairie—Bâtiment le Galilée—35520 Melesse
Tél : 02 23 25 59 97 - Mobile : 06 71 36 68 38 - Mail : bretagne@coordinationrurale.fr